Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120510-2012_B165-DE
Date de télétransmission : 16/05/2012
Date de réception préfecture : 16/05/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MAI 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

# 2012_B165

## OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association des Paralysés de France des Bouches-du-Rhône

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**
DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

**Monsieur Georges CRISTIANI** donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

**04_02**

**Direction Générale des Services**
**Direction de la Communication**
DV

**BUREAU DU 10 MAI 2012**

Rapporteur : Georges CRISTIANI

**Thématique : Promotion du Territoire**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association des Paralysés de France des Bouches du Rhône.**
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne une demande de subvention pour « l'Association des paralysés de France» pour la réalisation d'une exposition photographique et la création d'un calendrier 2013 reprenant certains clichés de l'exposition .
Le coût global de l'opération s'élève à 13 300€.
La CPA est sollicitée pour participer à hauteur de 4 000 € soit 30 %

**Exposé des motifs :**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix poursuit depuis plusieurs années le développement de sa politique en faveur des personnes handicapées.

Conformément à la loi Handicap de 2005, le Conseil communautaire, par délibération en date du 14 décembre 2007, a doté la C.P.A. d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité, chargée notamment :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments, des espaces publics et des transports,

- de recueillir et de proposer des solutions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- et enfin pour donner des informations sur la mise en place d'un dispositif permettant de recenser les logements accessibles.

L'animation de cette commission est l'une des compétences de la Mission Handicaps, créée en 2010 au sein de l'établissement.

La politique menée par la C.P.A., au-delà de ses motivations techniques ou règlementaires, doit également permettre de faire évoluer le regard sur le handicap, et de sensibiliser le plus grand nombre sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, quelqu'il soit.

C'est à ce titre que l'Association des Paralysés de France (APF) – Délégation des Bouches-du-Rhône, qui a pour objet social « le soutien et la défense des droits, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap moteur », sollicite cette année la C.P.A. pour un projet d'exposition photographique offrant un autre regard sur le handicap.
Cette exposition, qui regroupe 25 œuvres, sera mise à disposition des communes qui souhaitent l'accueillir.
Dans un second temps, elle sera déclinée sous la forme d'un calendrier 2013 permettant la promotion de l'APF et de ses valeurs.

L'Association des Paralysés de France et la C.P.A. avaient déjà collaboré l'année dernière pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation dans les collèges et les lycées du territoire communautaire.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 4 000€ à l'APF – Délégation des Bouches-du-Rhône, pour qu'elle mène à bien cette action de promotion et de communication. C'est l'occasion pour la C.P.A. d'associer son nom, au travers de la promotion du territoire, à celui de l'APF et des actions qu'elle mène sur le territoire du Pays d'Aix.

| N° GU | Association | Domaine d'activités | Subvention N-1 | Budget global de la manifestation | Subvention sollicitée | Subvention proposée par la commission thématique | Convention d'objectifs Oui/non |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2012-00619 | Association des paralysés de France des Bouches du Rhône. | Action sociale | 15 000€ | 13 300€ | 4 000€ | 4000€ | non |

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 25 avril 2012 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention de 4 000€ à l'Association des Paralysés de France ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne *6574* qui présente les disponibilités nécessaires.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
### Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
### 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
### Le total des montants demandés à la CPA doit être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|---|---|
| Date de mise en œuvre prévue | 2ème et 3ème trimestre 2012 |
| Lieu(x) de réalisation | Département des Bouches du Rhône |
| Contenus et objectifs de l'action | faire évoluer le regard sur le handicap |
| Public(s) ciblé(s) | Collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, CPA) |
| Nombre de participants / exposants | sur la réalisation et la vente du calendrier : 1 photographe, 1 graphiste (mi-temps) |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | |
| Durée de l'action | Exposition itinérante réutilisable plusieurs années / Calendrier 2013 : diffusion entre octobre et décembre |
| Entrées payantes … vente de calendrier (5 € l'unité) | oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :……………….€) |
| Inscriptions payantes | oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :………. €) |

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
### Compléter 1 exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
### DEPENSES / RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|---|---|---|---|
| **Charges spécifiques à l'action** | 4 350 | **Ressources propres** | 2 500 |
| Achats | | Vente | 2 500 |
| Prestations de services | 4 350 | Autres produits | |
| Matières et fournitures | | Cotisations | |
| **Services extérieurs** | | | |
| Locations | | | |
| Entretien | | **Subventions demandées :** | 10 830 |
| Assurances | | Etat (à détailler) ……………………… | |
| | | Région (s) ……………………… | 2500 |
| | | Département (s) ……………………… | 2000 |
| | | Commune (s) Autres collectivités territoriales | 1 500 |
| **Autres Services extérieurs** | 8 380 | **Communauté du Pays d'Aix** | 4000 |
| Honoraires | 8 380 | Organismes sociaux (à détailler) ……………………… | |
| Publicité | | Fonds Européens | |
| Déplacements, missions | 600 | Emplois Aidés (ex CNASEA) | |
| | | Autres recettes attendues (à détailler) fondations……………… | 830 |
| **Charges de personnel** | | | |
| Salaires bruts | | | |
| Charges sociales | | | |
| Autres charges de personnel | | | |
| **Autres frais généraux** | | | |
| | | | |
| **TOTAL CHARGES :** | 13 330 | **TOTAL PRODUITS :** | 13 330 |

| Emplois des contributions en nature | | Contributions volontaires en nature | |
|---|---|---|---|
| Secours en nature | | Bénévolat | |
| Mise à disposition (biens & prestations) | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | | Dons en nature | |
| **Total des contributions volontaires** | | **Total des contributions volontaires** | |

**Obligatoire :**
La subvention demandée à la CPA de 4 000 € représente [illegible] % du total des produits hors contributions volontaires. (montant demandé / total des produits x 100)

# 2012_B165

**OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association des Paralysés de France des Bouches-du-Rhône**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
**Maryse JOISSAINS MASINI**

16 MAI 2012